

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Sauviat sur Vige, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR (délégation de vote à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-092 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique lors de la séance du 4 juillet 2017,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Service Musique :

Compte-tenu des prévisions de fréquentation des écoles de musique pour la rentrée 2017-2018, il convient de modifier les emplois du service Musique :

- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité clavier/formation musicale : passage de 4,75 heures hebdomadaires à 5,25 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violon/formation musicale: passage de 4,75 heures hebdomadaires à 5,75 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité accordéon/formation musicale : passage de 4 heures hebdomadaires à 1,25 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare électrique-basse : passage de 10 heures hebdomadaires à 6 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique/formation musicale : passage de 6 heures hebdomadaires à 3 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité violoncelle/formation musicale : passage de 1,5 heures hebdomadaires à 0,75 heures hebdomadaires
- ✓ Emploi d'assistant d'enseignement artistique – spécialité guitare classique/formation musicale : passage de 4,25 heures hebdomadaires à 2,75 heures hebdomadaires

Date d'effet : 06 juillet 2017

Au titre des avancements de grade au titre de l'année 2017 :

Monsieur le Président propose de créer certains emplois suite à l'avancement de grade de trois agents intercommunaux :

- ✓ Création d'un emploi d'Éducateur Principal de Jeunes Enfants à temps non complet (32h) – Date d'effet souhaitée : 1er décembre 2017
- ✓ La création d'un emploi d'adjoint administratif principal deuxième classe à temps complet – Date d'effet souhaitée : 1er décembre 2017
- ✓ Création d'un emploi de rédacteur principal deuxième classe à temps complet – Date d'effet souhaitée : 1er août 2017

Monsieur le Président précise que les emplois correspondant aux grades initiaux de ces trois agents seront fermés ultérieurement après leur nomination dans les grades d'avancements.

Fermeture des emplois suite aux avancements de grade 2016 :

Monsieur le Président précise que le conseil communautaire avait approuvé la création de certains emplois dans le cadre des avancements de grade 2016 (délibération du 10 mars 2016). La nomination des agents dans leurs grades d'avancement étant intervenues en début d'année 2017, après avis de la Commission Administrative Paritaire, il convient de procéder à la fermeture des emplois suivants :

- ✓ Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (31 heures)
- ✓ Suppression d'un emploi d'adjoint d'administratif à temps complet
- ✓ Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Reclassement d'un agent social :

Monsieur le Président rappelle qu'un agent social (anciennement « agent social de deuxième classe ») a bénéficié d'une intégration directe dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, suite à une inaptitude physique.

La nomination de cet agent au grade d'adjoint administratif étant intervenue au 1^{er} janvier 2017, il convient de régulariser le tableau des effectifs :

- ✓ Suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet (32 heures)

Clôture des emplois créés dans le cadre du recrutement au sein du service Petite Enfance :

Monsieur le Président indique qu'une procédure de recrutement avait été lancée en 2016 pour renforcer le service petite enfance (extension de la capacité d'accueil et départs d'agents). Le conseil avait alors délibéré le 29 septembre 2016 et le 09 décembre 2016 et créé plusieurs emplois relevant des cadres d'emplois des auxiliaires de puéricultures afin d'élargir l'appel à candidatures. Il convient aujourd'hui de fermer les emplois non pourvus :

- ✓ Suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet
- ✓ Suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet (21,5 heures)
- ✓ Suppression d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet (21,5 heures)

Suppression d'un emploi à temps complet suite à une réorganisation du service Musique :

Monsieur le Président rappelle qu'un assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (12,75h), a bénéficié d'une augmentation de son temps de travail au 1^{er} septembre 2016 (délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016). Il est donc proposé au conseil communautaire de fermer son emploi d'origine :

- ✓ Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet (12,75h)

Monsieur le Président présente le nouveau tableau des effectifs qui comprend les évolutions précisées ci-dessus (le nombre total d'emplois, inscrits au tableau des effectifs, passe de 79 à 74).

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

Approuve les modifications proposées,

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Noblat.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2017-018 du 20 Février 2017

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 7 juillet 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.07.2017

Publié ou notifié

Le : 13.07.2017

Le Président

Alain DARBON

Communauté de Communes de Noblat
Tableau des effectifs - 06 juillet 2017

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1ère classe	1		1
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	5		5
Technicien principal 1ère classe	1		1
Technicien principal 2ème classe	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	2	1	3
Assistant d'enseignement artistique	1	13	14
Educateur Principal de Jeunes Enfants		2	1
Educateur Jeunes Enfants	1	1	2
Rédacteur Principal 2ème classe	1		1
Rédacteur Territorial	2		2
Adjoint technique principal de 1ère classe	2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	3		3
Adjoint technique	10	1	11
Adjoint administratif principal 2ème classe	4		4
Adjoint administratif	7		7
Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1
Adjoint d'animation	4		4
Agent social	3		3
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	2	1	3
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
TOTAL	53	21	74

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : 2017-092 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170706-2017-092-AI

Date de décision : 06/07/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.